

Motion

juin 2013-juin 2015

Vote : 101 votants

Adopté à l'unanimité

Ce qui nous fédère :

Nos valeurs :

Les orthophonistes adhérant à la F.O.F font vivre des pratiques diverses du métier, avec une approche toujours singulière : c'est dans la rencontre avec chaque patient que peut s'élaborer un chemin forcément unique.

La considération du patient comme sujet, qui ne saurait être fractionné en modules (langage, mémoire, concentration), ainsi qu'une conception du langage comme constitutif de l'être humain et non comme un simple instrument à « maîtriser », fondent une approche de la réalité clinique laissant le thérapeute libre d'inventer une voie prenant en compte les apports de différentes disciplines.

A l'heure où des mots comme « relation », « globalité », « communication » ou même « soin » sont tellement galvaudés qu'ils finissent par ne plus avoir de sens, il est nécessaire de

les préciser pour pouvoir nous les réapproprier ; la gageure étant de ne pas figer nos positions, mais de les laisser en constante évolution pour préserver une ouverture dans laquelle chaque adhérent de la F.O.F puisse se reconnaître.

Ce positionnement clinique diffère de celui inhérent à l'hégémonie des neurosciences, aux tests chiffrés et aux normes, à l'étiquetage des patients en fonction de leurs déficits, ou encore à une vision de l'orthophoniste comme expert venant réparer un dysfonctionnement dans une optique de normalisation.

La position de la F.O.F est d'accueillir la personne dans ses possibles, qu'ils soient exprimés, non exprimés ou entravés par une pathologie plutôt que d'être « figés » dans une analyse quantitative de ses déficits. Notre préoccupation est de permettre à nos patients de s'approprier leur parole et nous refusons toute action visant à maîtriser « techniquement » l'humain.

De cette approche découlent des positions professionnelles par rapport à nos cadres d'exercice et à leur évolution.

Nos positionnements :

Nous affirmons notre spécificité d'orthophonistes dans le respect de la loi du langage et des effets de la parole.

La valeur de notre travail ne peut être reconnue qu'en promouvant cette spécificité, ce qui suppose qu'aucune autre profession ne peut s'y substituer. Dans cette prise de position, il ne s'agit pas de défendre une identité, ni d'entrer dans des querelles de territoire vis-à-vis d'autres professionnels médicosociaux.

La spécificité de chacun ne peut qu'enrichir l'approche pluri-professionnelle indispensable au travail en équipe, en institution. Le choix de nos références théoriques et de nos formations permet de préciser notre place d'orthophoniste et de construire une position de travail clairement définie. Le cadre de travail orthophonique ne peut être ni standardisé, ni transposable.

Dans l'application des termes de la convention, nous tenons – de notre place de soignant – à préserver notre liberté de penser notre pratique et de choisir nos outils thérapeutiques en articulant théorie et clinique.

Les champs du soin orthophonique ont été redéfinis par le travail mené avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le fonctionnement de la F.O.F :

- **Le Conseil d'Administration Fédéral :**

Le Conseil d'Administration Fédéral est constitué de 8 administrateurs élus pour quatre ans au Congrès et d'administrateurs membres de droit nommés par chaque Syndicat Régional, comme le prévoient les statuts depuis mai 2011. Ce poste de membre de droit peut, sur un mandat, être occupé par deux personnes alternativement. Cette situation doit permettre, pour chaque Syndicat Régional, une participation effective aux tâches dévolues au Conseil d'Administration et des allers-retours constructifs entre la Fédération et les Syndicats Régionaux.

Le Conseil d'Administration est partiellement renouvelé tous les deux ans, lors du Congrès.

Le Conseil d'Administration bénéficie – de par leurs expériences passées d'administrateurs et/ou leurs compétences – de l'appui de personnes qualifiées et de membres associés qui présentent régulièrement leurs travaux aux Conseils d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents.

Les Syndicats Régionaux sont destinataires des comptes-rendus de Conseil d'Administration ; ils sont sollicités par celui-ci pour travailler sur certains sujets ou pour donner leur avis dans une phase de préparation de textes.

- **Les Syndicats Régionaux et les adhérents isolés :**

Il y a actuellement 8 Syndicats Régionaux constitués (SORAA, SORAL, SORB, SORBEFC, FOF-PAYS DE LOIRE, SORN, SORP, FOF-SUD-EST), un n'ayant qu'une personne servant de relais, et des adhérents isolés.

La Fédération peut mettre en lien ces adhérents isolés, géographiquement proches, qui pourront, selon leur souhait, se réunir sous forme de groupes locaux. Ces groupes locaux peuvent être l'amorce de nouveaux Syndicats Régionaux. La Fédération peut leur apporter son soutien et son aide. Un des membres de ces groupes locaux peut devenir correspondant régional et tenir la fonction de «boîte aux lettres», être en contact direct avec la Fédération par téléphone, assister au Conseil d'Administration Fédéral en tant que membre associé ou en tant qu'administrateur élu au Congrès.

Le fonctionnement de la F.O.F ne peut être efficace qu'à travers des allers et retours entre le Conseil d'Administration Fédéral, les Syndicats Régionaux et les groupes locaux, la Fédération étant une émanation des Syndicats Régionaux et des adhérents isolés.

La représentation de chaque Syndicat Régional au sein du Conseil d'Administration Fédéral est primordiale. Il est essentiel que chaque Syndicat Régional délègue une personne pour le représenter en tant que membre de droit du Conseil d'Administration Fédéral.

- **Les statuts :**

Ils devront être révisés à propos des adhérents dits « isolés » (hors Syndicat Régional) lors du Congrès extraordinaire.

- **Les commissions :**

Elles sont actuellement au nombre de 4 :

- exercice libéral
- exercice salarié
- formation initiale
- communication interne et externe (bulletin, site internet, twitter, communiqués de presse...).

Elles sont un lieu de réflexion et d'élaboration, d'actualisation des connaissances.

La transmission régulière de leur travail est faite au Conseil d'Administration.

Elles sont un lien direct avec les adhérents à travers les permanences téléphoniques, les questions par courriel, la diffusion du bulletin.

- **Le Comité de Réflexion Théorique et Clinique :**

Créé et voté au dernier Congrès de juin 2011, le CRTC est actuellement composé de deux membres permanents : Nadine JAFFREDO et Anne-Marie SUDRY. Son fonctionnement a permis d'organiser deux conférences-débats et de publier un premier ouvrage.

Le CRTC peut compter jusqu'à 7 membres et invite les personnes intéressées à le rejoindre à partir de leurs idées de travaux à discuter dans le respect du texte fondateur du CRTC.

- **L'assistance juridique :**

Les adhérents peuvent, par l'intermédiaire des commissions exercice libéral et exercice salarié, solliciter une assistance juridique.

Le Conseil d'Administration Fédéral et les Syndicats Régionaux peuvent avoir recours à cette même assistance juridique par l'intermédiaire du Bureau.

Les chantiers en cours et à venir...

- **Sur le plan fédéral :**

- La représentativité : retour sur l'enquête. Cela a été un gros chantier qui doit être poursuivi avec notamment un travail visant à faire augmenter le nombre d'adhérents et de Syndicats Régionaux.
- Le Comité de Recherche Théorique et Clinique.

- La Commission Exercice Salarié, bien étoffée et active.
- La Formation Initiale et la campagne d'habilitation.
- La Commission Exercice Libéral avec ses différents contrats et sa disponibilité pour les adhérents.
- L'écriture du livre pour les éditions ERÈS.
- La poursuite de la réflexion sur le partage de documents et d'informations au sein de la Fédération : quels objectifs, quels moyens ?
- La large diffusion du glossaire élaboré dans le cadre des travaux sur la formation initiale au MESR.
- Le Développement Professionnel Continu : comment s'inscrire dans ce nouveau dispositif en maintenant des formations en accord avec nos valeurs ?
- La rédaction de règles professionnelles, sous l'égide de la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins).
- L'approfondissement du travail sur le secret professionnel et la question du partage d'informations avec nos divers partenaires (MDPH, équipes éducatives...).
- Communiquer sur les actions entreprises par la F.O.F (formation initiale notamment), seule ou en partenariat.
- Prendre part aux débats de société, notamment l'évaluation et les recommandations officielles.

- Garder une attention vigilante au développement des réseaux de soins.
- Tenir des débats internes, pour énoncer nos différences de pratiques, porteuses de transversalité.
- L'approfondissement du travail sur le secret professionnel et la question du partage d'informations avec nos divers partenaires.

Les liens de la F.O.F :

- **Sur le plan régional :**
 - Les formations en région à transmettre pour le site internet.
 - Les Journées d'Études (2013) en région organisées par FOF-PAYS DE LOIRE.
 - Les liens avec les écoles d'orthophonie et les étudiants.
 - La mise en relation des adhérents isolés avec le Syndicat Régional le plus proche et la possibilité d'en recevoir les informations afin que des groupes locaux puissent se constituer.
 - Organiser la représentation de chaque Syndicat Régional par un ou plusieurs de ses membres au Conseil d'Administration Fédéral.
 - Le Développement Professionnel Continu.
- Le SMG (Syndicat de Médecine Générale) et la revue « Pratiques »
- Les ACC (Ateliers Claude CHASSAGNY)
- L'ITECC (Institut de Transmission et d'Études Claude CHASSAGNY)
- L'Appel des appels
- Pasde0deconduite
- La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale)
- La FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie)
- Certains Centres de Formation Universitaire en Orthophonie
- L'USP (Union Syndicale de la Psychiatrie)
- RAMSES (Réseau d'Actions Médico-psychologiques et Sociales pour Enfants Sourds)
- La FDCMPP

Conclusion :

Tout en étant constitutifs de la Fédération, les Syndicats Régionaux sont porteurs de leur propre parole.

Leur dynamisme et leur engagement sont les garants de la bonne santé de la F.O.F.

Lors du Congrès plusieurs points feront l'objet d'une présentation informative, puis d'une discussion :

- **Les règles professionnelles**
- **Le DPC, Développement Professionnel Continu (vous retrouverez les informations transmises dans les bulletins 115 et 118).**